



Convention relative au financement de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo

Année 2022

Entre

Guingamp-Paimpol Agglomération

et

Saint-Brieuc Armor Agglomération

Convention entre les soussignés ci-après désignés :

- **Guingamp-Paimpol Agglomération,**
représentée par son président, Monsieur Vincent LE MEAUX, dûment habilité par délibération du Bureau
Communautaire du 22 mars 2022

d'une part,
- et
- **Saint-Brieuc Armor Agglomération,**
représentée par son président, Monsieur Ronan KERDRAON , dûment habilité par délibération du Conseil
Communautaire du
- d'autre part,

PREAMBULE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Argoat-Trégor-Goëlo est l'outil local de planification de la politique de l'eau sur un territoire hydrographique composé de plusieurs bassins versants. Le SAGE comporte un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et un règlement. **Il est en phase de mise en œuvre depuis son approbation par arrêté préfectoral le 21 avril 2017.**

1. Le territoire du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo couvre un territoire de 1507km².

Il comprend les territoires hydrographiques suivants :

- les bassins versants du *Jaudy*, du *Guindy*, du *Bizien* et des ruisseaux côtiers de *Perros-Guirec* à *Pleubian* (environ 520 km²) d'une part,
- et les bassins versants du *Trieux*, du *Leff* et des ruisseaux côtiers de *Pleubian* à *Plouha* (environ 980 km²) d'autre part.

5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont concernés par le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo :

- Guingamp-Paimpol Agglomération,
- Lannion-Trégor Communauté,
- Leff Armor Communauté,
- Saint-Brieuc Armor Agglomération
- et la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh ;

ainsi que la commune de l'Île de Bréhat.

110 communes sont concernées par le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo, dont 91 communes incluses totalement dans le périmètre.

La population sur le territoire du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo est évaluée à environ 144 000 habitants.



2. Les enjeux du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo est construit autour de 72 dispositions en lien avec 6 grands enjeux :

- Fierté du territoire
- Gouvernance et organisation de la mise en œuvre du SAGE
- Qualité des eaux : qualité bactériologique et qualité physico-chimique et chimique
- Gestion des milieux aquatiques et du bocage
- Gestion quantitative
- Gestion du risque inondation et submersion

Il définit des objectifs généraux et des dispositions d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau, afin de satisfaire à l'objectif de bon état des masses d'eau, introduit par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)

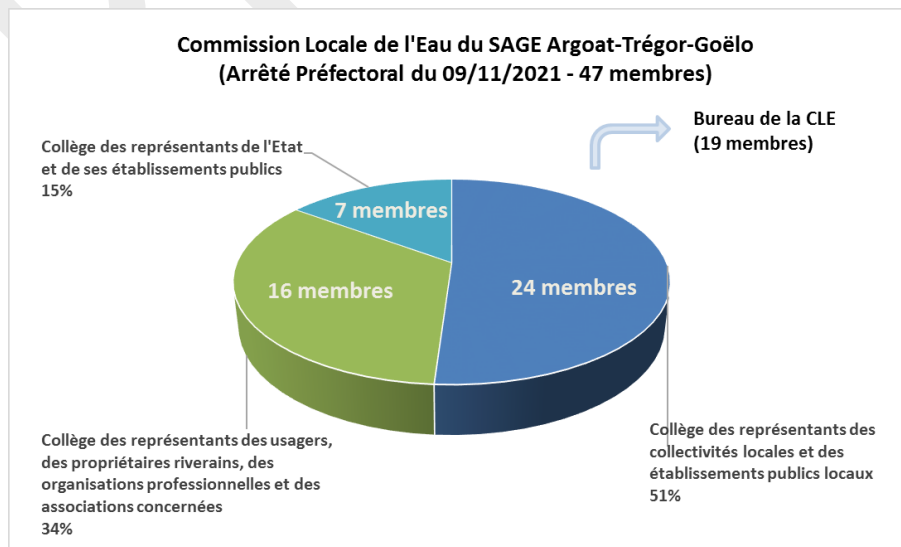
Le règlement du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo contient 5 règles en relation avec l'enjeu de la qualité des eaux, l'enjeu de la gestion des milieux aquatiques et du bocage et l'enjeu de la gestion du risque inondation et submersion.

3. Gouvernance du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo : la Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo assure la mise en œuvre du SAGE.

Elle est composée de 47 membres (Arrêté préfectoral du 9 novembre 2021) répartis en 3 collèges et désignés pour une durée de 6 ans : collège des représentants des collectivités locales et établissements publics territoriaux (24 représentants), collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (16 représentants) et collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (7 représentants).

Le Président de la Commission Locale de l'Eau est issu du collège des représentants des collectivités locales et établissements publics territoriaux et élu par ses membres. La Commission Locale de l'Eau a été réinstallée le 29 novembre 2021. A cette occasion, Jean-Pierre GIUNTINI a été élu Président de la CLE, Florence LE SAINT et Eric LE CREURER Vice-Président-es.



4. Portage administratif et financier du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo

Le portage administratif est assuré par Guingamp-Paimpol Agglomération. A ce titre, Guingamp-Paimpol Agglomération assure à la Commission Locale de l'Eau, en lien avec les partenaires financiers, les moyens humains et matériels nécessaires à la bonne mise en œuvre du SAGE. Elle porte juridiquement le budget proposé par la Commission Locale de l'Eau et administrativement les agents de l'équipe d'animation du SAGE.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET de la CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser les modalités de participation financière de **Saint-Brieuc Armor Agglomération** à la phase de mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo pour l'année 2022, dont Guingamp-Paimpol Agglomération est la structure porteuse.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS ET CONTENU DE L'OPERATION

Le détail de l'activité 2021 et de la programmation 2022 pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo est présenté en annexe 1 de cette convention.

Les moyens humains prévus pour 2022 (2,2 ETP) devront permettre de poursuivre la dynamique de 2021 pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo. L'équipe, ses missions et la quotité de travail sont réparties comme suit :

- Coordinatrice du SAGE (1 ETP) – En charge de l'animation technique et de la coordination de la Commission Locale de l'Eau sur l'ensemble des enjeux du SAGE, de la conduite technique des études, de la communication et de la promotion du SAGE, des relations avec les partenaires, du suivi financier (notamment relations avec les partenaires financiers AELB, CD22 et CRB) ;
- Chargée de mission (1 ETP) – En charge plus particulièrement du Tableau de Bord annuel du SAGE et de l'animation de la thématique « qualité des eaux » ;

Les deux temps pleins de l'équipe d'animation seront très sollicités durant les 3 prochaines années (2022 à 2024) pour le suivi de l'Etude HMUC.

- Chargé du SIG (mise à disposition par GPA depuis le 1^{er} mars 2018 ; 0,2 ETP depuis 2020) – pour la production du Tableau de Bord, la modification cartographique et la diffusion des inventaires des zones humides, et en appui sur l'analyse des livrables cartographiques de l'étude HMUC.

L'année 2022 sera plus particulièrement consacrée à la mise en œuvre des dispositions du PAGD relative à la « Gestion quantitative de la ressource en eau » (cf. Feuille de Route 2020-2025 validée en bureau de CLE le 7 octobre 2019 et au PETR du Pays de Guingamp le 4 novembre 2019), dans la continuité des travaux de l'année 2021. En particulier, le cahier des charges de l'étude HMUC (étude prévue sur 3 ans) a été validé par le bureau de la CLE en juin 2020 et une consultation a eu lieu courant 2021, qui a cependant été infructueuse. Le travail est relancé en 2022.

ARTICLE 3 – COUT ET FINANCEMENT DE L'OPERATION

Le montant total des dépenses prévisionnelles pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo en 2022 s'élève à 199 650 € TTC, dont 60 000 € TTC dédiés à l'action « Etude Ressources – besoins comprenant une analyse Hydrologie, Milieux, Usages, Climat »

La part prévisionnelle restant à charge des EPCI et de l'île de Bréhat, après subventions, est de 39 930 € TTC (20% du budget prévisionnel total), dont 12 000 € TTC dédiés à l'action « Etude Ressources – besoins comprenant une analyse Hydrologie, Milieux, Usages, Climat »

Le budget prévisionnel détaillé, issu de la programmation 2022 validée par le bureau de la CLE le 13 décembre 2021, et qui sera soumis à la CLE le 25 avril 2022, est présenté en annexe 2 de cette convention.

Contribution totale de Leff Armor Communauté :

Le montant prévisionnel de la contribution que **Saint-Brieuc Armor Agglomération** versera à Guingamp-Paimpol Agglomération s'élève donc à **525 € TTC pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 (1,315% du reste à charge, après subvention), dont 158 € TTC pour la partie « étude ».**

ARTICLE 4 – MODALITES de VERSEMENT

Le versement de la participation financière de **Saint-Brieuc Armor Agglomération** à Guingamp-Paimpol Agglomération sera effectué en 1 fois, à la fin de l'opération sur présentation d'un bilan d'activités technique et financier intégrant les dépenses réelles et les subventions perçues, au plus tard au 1^{er} octobre 2023.

ARTICLE 5 – DUREE de la CONVENTION

La présente convention est prévue pour une durée de 12 mois (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022). Elle sera réactualisée chaque année.

Fait en deux exemplaires originaux,

A GUINGAMP, le

Le Président
de Guingamp-Paimpol Agglomération,

Vincent LE MEAUX,

Le Président
de Saint-Brieuc Armor Agglomération,

Ronan KERDRAON,

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

ID : 022-200067981-20220322-DELBU2022_03_25-DE

ANNEXE 1 :

**Rapport d'activité 2021 – Programmation 2022 du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo validé par le bureau de la CLE
le 13 décembre 2021, et soumis à la CLE le 25 avril 2022**

PROJET

ANNEXE 2 :

Budget prévisionnel 2022 pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo (extrait du document présenté en Annexe 1)

*La décision CRB/AELB pour la subvention de l'étude HMUC sera prise sur la base de la consultation

** La contribution des EPCI et Ile de Bréhat est calculée ainsi : 50% au prorata de la population des communes sur le SAGE et 50% au prorata de la surface des communes sur le SAGE.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo												BUDGET PREVISIONNEL 2022									
	Dépense prévisionnelle	Subventions attendues			Total Subventions attendues	Total Reste à charge après subventions	Répartition du reste à charge après subventions														
		AELB (70% d'un forfait)	CRB (-)	CD22 (10% du forfait ou 80% max)			GPA	LTC	LAC	CCKB	SBAA	Ile de Bréhat									
ANIMATION																					
salaire chargé annuel poste coordination (1 ETP)	61 000 €																				
salaire chargé annuel poste chargé-e de mission (1 ETP)	42 000 €																				
mise à disposition chargé de mission SIG (0,2 ETP)	8 000 €																				
Charges de structure	16 000 €																				
Frais de mission	2 000 €																				
Hébergement et maintenance site Internet	550 €																				
Frais de colloques et séminaires	500 €																				
Participation APPCB 2022	2 400 €																				
Frais d'annonces et d'insertion (étude HMUC)	1 000 €																				
TOTAL ANIMATION	133 450 €	98 700 €	0 €	8 060 €	106 760 €	26 690 €	11 814 €	8 254 €	5 960 €	247 €	351 €	65 €									
COMMUNICATION																					
Rénovation site Internet du SAGE ATG (2/3 en 2022)	3 000 €																				
Supports de communication / ressources en eau	2 200 €																				
Supports de communication / Assainissement Collectif	750 €																				
Matériel test "la mer commence ici"	250 €																				
TOTAL COMMUNICATION	6 200 €	3 100 €	1 860 €	0 €	4 960 €	1 240 €	549 €	383 €	277 €	11 €	16 €	3 €									
BP 2022 FONCTIONNEMENT	139 650 €	101 800 €	1 860 €	8 060 €	111 720 €	27 930 €	12 362 €	8 637 €	6 237 €	258 €	367 €	68 €									
ETUDES (investissement)																					
Etude Ressources - Besoins dite "HMUC" sur 3 ans	300 000 €																				
TOTAL ETUDES sur 3 ans	300 000 €	210 000 €	30 000 €	0 €	240 000 €	60 000 €	26 557 €	18 555 €	13 398 €	554 €	789 €	147 €									
BP 2022 INVESTISSEMENT	60 000 €	42 000 €	6 000 €	0 €	48 000 €	12 000 €	5 311 €	3 711 €	2 680 €	111 €	158 €	29 €									
TOTAL PREVISIONNEL 2022	199 650 €	143 800 €	7 860 €	8 060 €	159 720 €	39 930 €	17 674 €	12 348 €	8 916 €	369 €	525 €	98 €									